



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Mauron Pierre / Wicht Jean-Daniel

2021-GC-70

Liaison directe Fribourg–Bulle (métro-train-tram)

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 18 mai 2021, les Députés Pierre Mauron et Jean-Daniel Wicht demandent au Conseil d'Etat d'« examiner la faisabilité d'un accès ferroviaire reliant Fribourg à Bulle, construit par étape, et d'une desserte sur un axe ferroviaire Nord-Sud, Fribourg–Marly–Bulle ».

Selon eux, il n'existe aucune voie de communication directe « appelée à se développer de manière importante à l'avenir » entre les agglomérations fribourgeoise et bulloise, alors qu'il en existe vers la Singine, le Lac, la Glâne, la Broye et la Veveyse. Les deux députés rappellent également les nombreuses idées et études effectuées sur des modes de transports de type train-tram ou métro dans l'agglomération de Fribourg.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Tout d'abord le Conseil d'Etat tient à souligner que Fribourg et Bulle sont reliées par :

- > deux lignes régionales de bus circulant chaque heure dans les deux sens (et même deux fois par heure aux heures de pointe), l'une en passant par Marly et La Roche, l'autre par Villars-sur-Glâne et Farvagny,
- > par un RegioExpress (RE) desservant également Romont deux fois par heure dans les deux sens.

La réalisation d'un nouveau tracé entre Vuisternens-devant-Romont et Romont ainsi que l'installation de nouvelles aiguilles à l'entrée Ouest de la gare de Romont permettront de ramener le temps de parcours des trains Bulle–Fribourg/Freiburg, actuellement de 36 minutes, à environ 31 minutes à l'horizon 2026. En effet, à la demande du Canton de Fribourg, cet objectif de diminution du temps de parcours a été retenu par la Confédération dans l'étape d'aménagement 2035 de son programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035). Pour rappel, l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire est de la compétence de la Confédération et est financé via le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)¹.

Les Députés Pierre Mauron et Jean-Daniel Wicht évoquent dans leur intervention parlementaire des « idées de modes de transports » analysées ces dernières années, notamment un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg des Députés Jean-Pierre Dorand et Pierre-Alain Clément (Postulat 2057.09). Dans son rapport du 4 février 2014 sur ce postulat, le Conseil d'Etat concluait

¹ En février 2014, le peuple et les cantons ont accepté en votation l'objet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Il comprend ce fonds et règle l'aménagement par étapes de l'infrastructure ferroviaire. Le Parlement décide tous les quatre à huit ans des mesures d'aménagement concrètes.

que les études effectuées montraient « que de tels projets étaient très coûteux et que le bassin de population n'était pas assez dense pour justifier leur réalisation ». Il signalait cependant qu'il restait « ouvert à l'étude et au développement de nouvelles technologies qui présenteraient un bon rapport entre le nombre de voyageurs potentiel et les coûts ». D'ailleurs, sur mandat de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et en partenariat avec l'Agglomération de Fribourg, l'entreprise Transports publics fribourgeois (TPF) a récemment réalisé une étude d'opportunité sur le transport à haute capacité dans l'agglomération de Fribourg. Cette étude recommande l'approfondissement des variantes Tram et Bus à haut niveau de service entre Marly, la gare de Fribourg/Freiburg et Bertigny, à proximité de l'Hôpital cantonal. Les variantes train, métro et tram-train ont été écartées, notamment pour des raisons techniques et de coûts.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat propose d'examiner la faisabilité d'une ligne ferroviaire entre Fribourg et Bulle plus directe que celle qui existe dans le cadre de la stratégie cantonale du développement ferroviaire à l'horizon 2040–2050 que la DIME va établir prochainement. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter ce postulat.

15 mars 2022